

2022-07

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20220624-2022_07-DE

Reçu le 27/06/2022

Publié le 27/06/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022**

Convocation le 17 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Rouffiac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Étaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Virginie MASSON, Marion MAGAGNOSC, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Était excusé : Monsieur Laurent LAGARDE.

Pouvoirs : Laurent LAGARDE donne pouvoir à Patrick AMAT.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

DESIGNATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de l'opération et notamment que :

- Un locataire d'un des logements de la commune demeure devoir des arriérés importants.
- Diverses propositions amiables dont notamment un accord d'apurement mensuel sur plus de 30 mois avait été conclu ;
- La dette de ce locataire continue de progresser au vu des relevés établis par la trésorerie de Gourdon ;
- Les rappels et entretiens sont demeurés sans effet, le locataire contestant tout manquement de sa part.

En conséquence, Monsieur le maire souhaite confier ce dossier à un huissier de justice qui aurait pour mission de procéder au recouvrement des sommes restant dues, engager si nécessaire une procédure visant à la résiliation du bail et au départ du locataire dans le cadre éventuel d'une procédure d'expulsion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

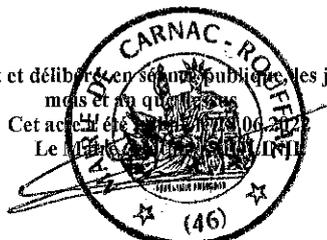
- **AUTORISE** le Maire à passer une convention avec un huissier de justice pour accompagner la Mairie dans les procédures contentieuses ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, par arrêté, de désigner par arrêté un huissier de justice avec pour mission celle définie, ci-dessus, par Monsieur le maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents nécessaires.

POUR: 11

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an qu'
Cet acte a été
Le 24/06/2022



A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 24 juin 2022
Le Maire, Mathieu MOLINIE

